Envoyé en préfecture le 14/04/2026
Reçu en préfecture le 14/04/2026
Publié le
ID : 029-212902126-20260408-D2026_04_08_31-DE

PLOUZANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Présents : 31
Votants : 33
Procuration : 2
Délibération rendue exécutoire le :
Convocation du Conseil Municipal en date du : 01/04/2026
Affichage en date du : 01/04/2026
Publication en date du :

Réception en préfecture :

L'an deux mille vingt six
Le huit avril, à 18 h 30

Le Conseil municipal de la Commune de PLOUZANÉ, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Yves DU BUIT, Maire.

Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, tous les membres du Conseil Municipal en exercice sont présents, à l'exception de M. Emmanuel SAVALLI qui a donné procuration à M. Franck NICOLAS, et Mme Julia JORDAN à Mme Solène BALCON.

Secrétaire de Séance : Mme Bleuenn FLOCH

N° **2026-04-08-31**

Objet : **Tarifs de l'école municipale de musique La Batterie – Année scolaire 2026/2027**

Rapporteur : Audrey CAMPOS

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,
Vu la délibération n°2024-04-15-16 du 15 avril 2024 approuvant les tarifs de l'école de musique pour l'année scolaire 2024-2025,

Mme Audrey CAMPOS, Adjointe au Maire déléguée aux affaires culturelles, à l'animation et au patrimoine, rappelle que l'école de musique accueille plus de 400 élèves, enfants comme adultes, leur offrant la possibilité de découvrir la musique ou de perfectionner leur pratique, encadrés par des professionnels qualifiés et reconnus. Acteur majeur de la vie culturelle locale et au-delà, elle développe de nombreux partenariats avec des structures culturelles, éducatives et socio-éducatives.

Le Conseil Municipal doit fixer les tarifs de l'école de musique pour l'année scolaire 2026/2027.

Il est proposé de les réviser en les augmentant de 2%, arrondis au multiple de 0,05 le plus proche.

Malgré la revalorisation des tarifs à hauteur de 2 %, il est précisé que les droits d'inscription acquittés par les usagers ne couvrent qu'une part minoritaire du coût de fonctionnement du service : en 2025, ces droits représentaient 23 % des charges de personnel. Le service demeure ainsi très majoritairement financé par le budget de la collectivité, qui réaffirme sa volonté de maintenir un accès large et équitable à l'enseignement artistique.

Envoyé en préfecture le 14/04/2026
Reçu en préfecture le 14/04/2026
Publié le
ID : 029-212902126-20260408-D2026_04_08_31-DE

En conséquence, les tarifs suivants pour l'année 2026-2027 (en euros) sont soumis à approbation du Conseil Municipal :

Quotient familial	< 599 Enfant / Adulte	600 à 899 Enfant / Adulte	900 à 1199 Enfant / Adulte	>1200 Enfant / Adulte	Ne résidant pas à Plouzané Enfant / Adulte
Parcours Global Parcours Libre Parcours Découverte	146,30 / 253,20	191,35 / 337,70	242 / 427,80	292,65 / 506,55	697,95 / 810,55
Parcours Global et Parcours Libre avec 2ème instrument	236,40 / 410,90	309,50 / 545,95	388,30 / 692,30	465,85 / 821,75	1120,10 / 1305,80
Parcours pratiques collectives	33,80 / 41,20	45 / 55,20	56,30 / 69,85	67,55 / 84,35	85,45 / 101,30
Parcours d'éveil	45 / sans objet	59,60 / sans objet	75,45 / sans objet	90,10 / Sans objet	176,80 / Sans objet
Location instrument	78,80				
Entretien instrument	41,60				
Master class	56,00 € (accès gratuit aux élèves de l'Ecole de Musique)				
Stage (1 journée)	39,45 € (accès gratuit aux élèves de l'Ecole de Musique)				
Stage (1/2 journée)	19,75 € (accès gratuit aux élèves de l'Ecole de Musique)				

Rappel des tarifs proposés pour l'année 2025-2026 (en euros)

Quotient familial	< 599 Enfant / Adulte	600 à 899 Enfant / Adulte	900 à 1199 Enfant / Adulte	>1200 Enfant / Adulte	Ne résidant pas à Plouzané Enfant / Adulte
Parcours Global Parcours Libre Parcours Découverte	143,45 / 248,25	187,60 / 331,10	237,30 / 419,40	286,90 / 496,60	684,25 / 794,65
Parcours Global et Parcours Libre avec 2ème instrument	231,75 / 402,85	303,50 / 535,25	380,70 / 678,75	463,55 / 805,65	1098,15 / 1280,20
Parcours pratiques collectives	33,10 / 41,35	44,10 / 54,10	55,20 / 68,45	66,20 / 82,70	83,75 / 99,30
Parcours d'éveil	44,10 / sans objet	58,45 / sans objet	73,95 / sans objet	88,30 / Sans objet	173,35 / Sans objet
Location instrument	77,25				
Entretien instrument	40,80				
Master class	55,10 € (accès gratuit aux élèves de l'Ecole de Musique)				
Stage (1 journée)	38,65 € (accès gratuit aux élèves de l'Ecole de Musique)				
Stage (1/2 journée)	19,35 € (accès gratuit aux élèves de l'Ecole de Musique)				

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (27 voix pour soit le groupe « Plouzané Passionnément » et 6 voix contre soit le groupe «La Gauche Unie pour Plouzané ») :

Envoyé en préfecture le 14/04/2026
Reçu en préfecture le 14/04/2026
Publié le
ID : 029-212902126-20260408-D2026_04_08_31-DE

➢ ***APPROUVE*** les tarifs tels que définis ci-dessus,

➢ ***AUTORISE*** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le secrétaire de séance,

Bleuenn FLOCH

MAIRIE DE PLOUZANÉ
29 (Finistère)

Pour extrait conforme,
Plouzané, le 9 avril 2026
Le Maire,

Yves DU BUIT